



# TROIS ENJEUX TERRITORIAUX DU LOISIR PUBLIC ET RÔLE DE LA MRC

Photos originales : Shutterstock.com



PAR JOCELYN GARNEAU,  
DOCTORANT EN  
DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL, UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À RIMOUSKI

La coopération intermunicipale est dorénavant incontournable dans les milieux ruraux. L'équité exige d'offrir au résident rural la même qualité de service qu'au citadin. C'est possible, mais pour y arriver, le village de 300 habitants et la municipalité de 2000 habitants ont besoin d'alliés. La grande ville, elle, trouve déjà son compte grâce à des ententes de partenariat avec ses voisines de taille plus modeste, ce qui lui permet, par exemple, d'augmenter le nombre d'inscrits aux activités de sa programmation et d'utilisateurs de ses installations.

coach pour le développement de l'offre en loisir rural). D'autres recommandations ne peuvent s'appliquer également dans toutes les MRC, mais je crois fermement que celles que je présente ici devraient être mises en œuvre partout au Québec. Ce texte fait suite à deux autres articles d'*Agora Forum* sur la coopération intermunicipale<sup>1</sup>.

## DIVERSITÉ DE LA PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS

### Recommandation :

*Dans un premier temps, il est souhaitable que la MRC se dote d'un répertoire accessible au citoyen et complet des activités de loisir sur son territoire (incluant les possibilités de pratique libre) et que, dans un deuxième temps, les municipalités de la MRC coordonnent leurs efforts pour développer des programmations d'activités complémentaires et non en compétition avec celles de leurs voisines.*

« L'équité exige d'offrir au résident rural la même qualité de service qu'au citadin. »

Je propose dans cet article un survol de trois enjeux de la coopération intermunicipale en milieu rural périurbain et en milieu plus éloigné. À chacun de ces enjeux est associée une recommandation applicable à l'échelle de la MRC. Ces recommandations sont issues de rencontres auxquelles André Thibault et moi avons participé avec plus de 300 acteurs de multiples milieux ruraux depuis quatre ans, principalement dans le cadre du projet SCOLOR (Système

<sup>1</sup> « Le processus d'implantation d'une entente de coopération intermunicipale », vol. 38 n° 3, automne 2015, p. 35; « Les modèles de coopération intermunicipale en loisir au Québec », vol. 38 n° 4, hiver 2015-2016, p. 40.

« Des municipalités voisines ont avantage à ne pas entrer en compétition les unes avec les autres par les activités qu'elles offrent et les équipements qu'elles mettent en place. »

Nos rencontres avec de nombreux élus et travailleurs en loisir ont permis de constater que, souvent, les citoyens d'une municipalité ne savent pas quelles activités de loisir se déroulent dans les municipalités voisines par manque d'accès à l'information. Cette ignorance limite grandement la diversité d'activités dont un individu peut profiter.

Si on centralise la promotion des activités de loisir par la production d'un feuillet de programmation commun (voir l'expérience de la MRC Les Jardins-de-Napierville) ou au moyen d'un site Internet central (voir le projet Clic-Loisir en Montérégie), il est possible de rendre l'information beaucoup plus accessible à l'ensemble de la population d'un territoire. Il s'agit là d'une première manière d'augmenter la diversité d'activités accessibles au citoyen sans devoir accroître le nombre d'activités offertes dans chaque municipalité et sans engendrer de grandes dépenses.

Des municipalités voisines ont aussi avantage à ne pas entrer en compétition les unes avec les autres par les activités qu'elles offrent et les équipements qu'elles mettent en place. Par conséquent, sans tout changer du jour au lendemain, elles devraient dorénavant chercher à offrir des activités qui n'existent pas ailleurs, complémentaires aux autres, pour favoriser la diversité de l'accès à l'ensemble de la MRC. Bien qu'efficace (voir l'expérience des municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Louis et Saint-Marcel en Montérégie), cette recommandation ne requiert pas non plus de grandes sommes d'argent ni d'instaurer des changements radicaux à court terme : il suffit de se parler.

## GESTION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS

### Recommandation :

*Que les MRC mettent en place un modèle de prise de décision et de gestion en matière de grands équipements (aréna, centre aquatique, stade de soccer intérieur, centre multisport, etc.) qui représente l'ensemble des utilisateurs de l'équipement.*

En milieu rural, les grands équipements sont souvent la propriété d'une seule municipalité où, pourtant, n'habite pas une partie non négligeable des utilisateurs. Ces « non-résidents » se voient généralement imposer un tarif supplémentaire au motif qu'ils ne paient pas de taxes dans la municipalité où se trouve l'équipement.

Or, ces usagers extérieurs n'ont pas choisi cette situation : elle leur est imposée à deux égards. D'abord parce que, dans une certaine mesure, ils n'ont pas choisi de rester où ils demeurent, en ce sens qu'ils n'ont pas décidé des limites administratives des municipalités, lesquelles correspondent peu aujourd'hui aux habitudes de déplacement des citoyens. Ensuite, parce qu'ils n'ont pas non plus décidé de l'emplacement des grands équipements : dans bien des cas, cette décision a été prise il y a plus de 40 ans par un unique conseil municipal. Cette constatation renvoie au problème d'« externalité », soit les effets positifs ou négatifs que cause une décision sur ceux qui n'y participent pas.



Agence Francyne Caron offre des produits d'affichage sportif haut de gamme.

TABLEAU DE POINTAGE • AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE  
HORLOGE • ÉCRAN VIDÉO • SONORISATION • ET PLUS!



Les problèmes d'externalité peuvent se régler grâce au principe d'action collective. Au Québec, les municipalités peuvent mettre en œuvre des modèles de prise de décision et de gestion des grands équipements qui permettent de telles actions collectives<sup>2</sup>.

Cette avenue comporte cependant deux défis importants. Premièrement, les villes propriétaires doivent renoncer à une partie de leur autorité dans la gestion de leurs équipements, ce qui s'appelle « un coût de décision » dans le jargon de l'action collective. Deuxièmement, il peut arriver que les petites municipalités aient à faire avaler la pilule d'une augmentation des taxes municipales pour un service collectif dont leur population profitait déjà, mais sans en payer le véritable coût.

## CONCERTATION DES PROFESSIONNELS ET VISION COMMUNE DE DÉVELOPPEMENT

### Recommandation :

*Que chaque MRC se dote d'une Table régionale des professionnels en loisir chargée de s'attaquer aux problématiques communes de loisir du territoire par le partage des expertises et des bons coups, et par la coordination des efforts. Cette Table est chargée de formuler des recommandations à la Table des maires.*

Les problèmes et enjeux liés au loisir public sont en constante évolution. Il y a 40 ans, en milieu rural, l'un des problèmes était le manque d'infrastructures. Aujourd'hui, ce sont davantage les questions du vieillissement de la population et du recrutement des bénévoles. Demain, ce seront celles de l'intégration des nouveaux arrivants et de l'adaptation aux changements climatiques.

Pour faire face à ces défis en constante mutation, les travailleurs en loisir réclament, à juste titre, des outils de travail. La production de tels outils demande cependant, avant tout, un partage des expériences et des apprentissages entre les acteurs de monde du loisir.

Quelques initiatives contribuent actuellement à cet échange de connaissances et de savoir-faire, notamment la Conférence annuelle du loisir municipal (CALM) et le Rendez-vous québécois du loisir rural (RVQLR). Mais il est illusoire de croire qu'une ou deux rencontres par année permet un partage d'information suffisant pour créer un savoir collectif et partagé. De plus, ces rencontres, si elles permettent le transfert des connaissances de l'« expert » aux acteurs terrain, donnent moins l'occasion à ces derniers d'échanger entre eux et de former une communauté de pratiques innovantes.

La mise sur pied de tables MRC de travailleurs en loisir crée des occasions régulières de partage et de construction d'un « savoir terrain » local. Ultimement, ces « agoras » offrent la possibilité d'identifier des cibles régionales d'intervention en loisir et de dégager une vision d'intervention en cette matière pour le territoire, basée sur des valeurs communes et des ambitions partagées. Cette vision, essentielle à tout projet « entrepreneurial et innovateur », est la base de l'action collective concertée et facilite le travail de coordination des efforts individuels.

Finalement, la régularité des rencontres d'une table MRC en loisir permet aux travailleurs de consacrer du temps hors de leur routine effrénée de travail pour réfléchir aux problèmes et repenser les méthodes d'intervention dans leur milieu. Cette recommandation, bien qu'exigeante en temps, n'exige toutefois

pas de grandes dépenses pour être implantée localement (voir l'expérience de la MRC Nouvelle-Beauce).

## CONCLUSION

Bien d'autres enjeux territoriaux sont reliés au loisir public. Il faudra éventuellement poser la question des politiques de reconnaissance et de soutien à l'échelon de la MRC et à l'échelon régional puisque, selon des sondages maison<sup>3</sup>, beaucoup d'organismes offrent des activités dans plus d'une municipalité. La question des transports collectifs, élément crucial de la participation au loisir pour les jeunes de 16 ans et moins et pour les aînés en perte de mobilité, devra aussi être abordée de nouveau en tenant compte des possibilités du palier MRC.

L'échelon MRC présente de nombreux avantages pour améliorer l'offre de loisir au citoyen, particulièrement en milieu rural. Il semblerait que ce mécanisme, très utilisé en développement économique, échappe pour le moment au loisir public : c'est du moins ce que démontre une étude effectuée par Marc-Urbain Proulx<sup>4</sup>, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi. Dans le contexte actuel de rationalisation des dépenses publiques et d'augmentation de la demande de services de qualité, il semble primordial d'intégrer l'approche territoriale à nos méthodes de travail.

<sup>2</sup> Voir « Les modèles de coopération intermunicipale en loisir au Québec », *Agora Forum*, vol. 38 n° 4, hiver 2015-2016, p. 40.

<sup>3</sup> Sondages réalisés dans le cadre de la démarche de recherche SCOLOR auprès d'organismes offrant des activités de loisir dans des municipalités québécoises.

<sup>4</sup> Proulx, M.-U. *Territoires et développement : La richesse du Québec* (chap. 5 : Les aires : Régions, communautés, districts, figure 5.1, p. 139), Presses de l'Université du Québec, 2011.